

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2021**

Présents : M. GUYON, A. ARNAUD, F. JOBARD, O. PERRAD, J. FOURNIER, M. CAPET,  
M. FONGELLAS, A. JACQUET, J. MOREL, T. GERARD, L. GRESSET, F-H. LOERCH, L. RICHARD

Excusées : G. GERBOD (vote par procuration à M. GUYON), L. GUILLAUME

Secrétaire de séance : Fabienne JOBARD

Convocation du 14 février 2021

### **1) Approbation compte-rendu du 28/01 et nomination secrétaire de séance**

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 28 janvier, à l'unanimité et nomme Fabienne JOBARD comme secrétaire de séance.

### **2) Mise en place ligne trésorerie**

Monsieur Roediger, percepteur adjoint de Morez a signalé un manque de trésorerie et depuis le début d'année on ne peut plus honorer les dépenses (en particulier une facture de voirie de 50 000 € et de participation à la crèche datant d'années antérieures pour environ 10 000 €). Le non paiement des loyers de cévéo en est une des causes (recette d'environ 40 000 € budgétisée).

Madame le Maire se voit donc dans l'obligation de demander une ligne de trésorerie. Elle propose un montant de 40 000 € à un taux de 1,26 % avec 200 € de frais de dossier au Crédit Agricole. C'est une avance qu'il faudra rembourser au bout de 12 mois et si ce n'est pas possible, elle sera transformée en emprunt.

Fabienne Jobard et Laurent Gresset pensent qu'il faudrait un montant supérieur à 40 000 € pour plus de sécurité. Mailys Capet les rejoint en expliquant la souplesse de fonctionnement d'une ligne de trésorerie, la possibilité de débloquer seulement ce dont on a besoin en tenant informé le Trésorier et la baisse du taux avec l'augmentation de la somme. Mailys Capet souhaite aussi solliciter la Caisse d'Epargne pour voir si elle ferait une proposition plus intéressante.

Face aux incertitudes de la date de paiement du Cévéo et pour plus d'aisance, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour une ligne de trésorerie de 80 000 €.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

### **3) Validation du projet TEPOS éclairage led pour salle fêtes et mairie**

Le projet de l'éclairage Led des bâtiments communaux est bien engagé... Cet éclairage LED permet des économies d'énergie et plus de confort visuel .

Les propositions initiales pour Bellefontaine comprenaient l'école, le stade de ski de fond, la salle des fêtes et la mairie. Le stade de ski n'a pas été retenu car il est peu utilisé.

L'éclairage LED est déjà en place à l'école sauf dans la troisième classe peu fréquentée. La salle des fêtes et la mairie sont prévues cette année avec un coût total de 15 516 € TTC. La région versera une aide de 20 ou 24 %. Arcade a demandé une subvention au titre de la DETR de 40% mais il se peut qu'elle ne soit pas accordée ou soit de 30 % seulement. Ainsi le reste à charge pour la commune de Bellefontaine sera de 5586 € , 7817 € € ou 12 472 € et on doit signaler à Arcade si la commune veut engager ces travaux avec cette incertitude du reste à charge pour la commune .

A l'unanimité, le conseil municipal décide de réaliser cette fin de travaux d'éclairage LED quel que soit le montant de la DETR et le coût final. Une convention pour groupement de commandes porté par Arcade sera aussi signée pour cet éclairage LED.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

### **4) Budget ONF**

Emmanuel ANSELME, le nouvel agent ONF, a rencontré Madame le Maire et Laurent GRESSET pour présenter le bilan 2020 et les prévisions 2021 des ventes de bois.

Laurent Gresset annonce que le montant total des recettes s'élève à 31 444 €. Le prix de vente oscille entre 8 et 55 € le m3. Il n'y a pas eu de vente de chablis en 2020. Le montant des dépenses (travaux sylvicoles, cotisations, taxes) est de 11 292 €. Le bilan 2020 est donc de + 20 151 € avec un bilan par ha de 21,39.

Les prévisions de ventes et de dépenses 2021 seront communiquées mi mars . Laurent Gresset et Ludovic Richard proposent de repousser certains travaux. Ils ont sollicité la vente d'un lot supplémentaire mais pensent que cela ne sera pas forcément retenu car l'ONF a demandé de limiter les ventes. Pour rappel, dans une parcelle, un lot de bois peut être vendu tous les 12 ans.

Ludovic Richard explique les différentes options de vente de bois. Le conseil décide, à l'unanimité de continuer à vendre le bois sur pied et en bloc sauf les chablis en bord de route, comme chaque année.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

5) **Comptes rendus divers (réunions/commissions), agenda et réunions à venir, questions diverses**

6)

1°) Vente du presbytère : Olivier Perrad mettra une annonce sur le bon coin la semaine prochaine.

2°) Isolation de l'appartement au-dessus de la mairie : ceci est à étudier car les notes de chauffage au gaz sont très importantes. Les locataires actuels prévoient de quitter ce logement et un diagnostic sera demandé avant de le relouer.

3°) Demands liées à l'ASA : Jacques FOURNIER explique que lors de la dernière réunion, ASA, Jean-Baptiste MOTTET a demandé si la commune pouvait prendre un arrêté pour le chemin rural du Perraillet pour interdire la circulation sur 200m sauf ayants-droit. Madame le Maire va le contacter pour plus de détails.

Monsieur Perrad Claude a demandé si la canalisation d'eau de source de la fontaine, vers le réservoir, endommagée lors des travaux de l'ASA pouvait être réparée. Il y a eu une réfection minime mais la fuite persiste . Un devis de réparation avait été établi par Diléna au premier mandat . Madame le Maire propose de se rendre sur le terrain au printemps.

4°) Application Intramuros : Madame le Maire explique que lors du dernier bureau d'Arcade, le président a demandé si les communes souhaitent adhérer à ce dispositif qui permettrait une information sur les activités et événements des communes via les mobiles des habitants qui seront invités à télécharger l'application. Le coût serait de 190 € par mois et un essai peut être fait sur un an . Une présentation est prévue le 24 février à 15 h30 lors d'une réunion en visio à laquelle participeront des membres de la commission communication et la commune décidera après.

5°) Permanence OPAH : elle aura lieu tous les 2<sup>èmes</sup> lundis du mois à partir du 08 mars de 16 heures à 18 heures à la mairie de Bellefontaine.

7°) Réunion Projet des lacs avec le PNR : Fabienne JOBARD explique que 8 élus et 2 représentants du PNR, Pierre Durllet et Edouard Prost, ont échangé sur le projet des lacs et la fréquentation du site par les camping-cars. Le PNR pense que la demande de parking est légitime mais est plus favorable à une extension du parking existant le long de la route , afin d'éviter l'artificialisation de l'emplacement réservé à droite de la route des lacs . Les élus craignent un faible gain de places le long de la route, plus des problèmes de sécurité, de servitude de la route, d'intrusion dans la tourbière, de difficulté d'accord de vente de 4

propriétaires...Les 2 propositions seront en tout cas étudiées. Ce parking servira aussi l'été et permettra un stationnement des voitures qui devront respecter l'interdiction de circulation sur la route des Lacs souhaitée par les élus et le PNR (grâce à un arrêté, un panneau et peut-être une barrière). Le problème des camping cars serait ainsi réglé.

La vente de la maison Cabodi avait été désamorcée par le maire du précédent mandat. Monsieur Durllet explique qu'une préemption pourrait être faite car la maison se trouve à moins de 300 m du captage et que dans ce cas ce serait peut-être à la communauté de communes de la faire, reste à vérifier la législation selon le classement PLUi de la zone.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.

Fait à Bellefontaine, le 18 février 2021